



LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

En février et mars dernier, la collectivité avait organisé des réunions d'information et de concertation autour de l'élaboration du Plan local d'urbanisme du territoire de la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville. L'essentiel des pièces constituant le projet de PLU avaient été présentées et exposées au public ; s'en sont suivies explications et débats autour d'enjeux forts détaillés dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le travail et les études se sont poursuivis et le projet de PLU a été arrêté lors du conseil municipal du 12 juin dernier. Les personnes publiques associées et les commissions avaient trois mois pour faire part de leurs avis sur le document.

Par arrêté du 16 septembre 2019 a été prescrite l'enquête publique portant sur la révision générale du Plan local d'urbanisme pour le territoire de la commune déléguée de Saint-Martin. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public, jusqu'au 15 novembre 2019, durant les horaires d'ouverture de la mairie. Elles sont également disponibles par téléchargement sur le site www.registre-dematerialise.fr/1611 et sur le site www.lesbelleville.fr rubrique « enquêtes publiques ».

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique, (Mairie des Belleville, Place des Belleville, 73440 Les Belleville) ou par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-1611@registre-dematerialise.fr.

Monsieur Michel Charpentier, commissaire enquêteur, siègera à la mairie des Belleville, à Saint-Martin, pour recevoir des observations écrites ou orales :

- Mercredi 16 octobre 2019, de 9h à 12h
- Lundi 21 octobre 2019, de 14h à 17h30
- Jeudi 7 novembre 2019, de 9h à 12h
- Vendredi 15 novembre 2019, de 14h à 17h30.

Au terme de l'enquête publique, le PLU sera modifié pour tenir compte des conclusions du commissaire enquêteur, des avis des commissions, des personnes publiques associées et de la population. Il sera ensuite soumis au conseil municipal, autorité compétente qui prendra la décision d'approbation par délibération. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE TORRENT DE PÉCLET

Ce projet avance comme prévu. Les études arrivant à leur terme, une permanence en mairie est envisagée par le porteur du projet dans le courant du mois de décembre pour vous présenter plus en détails ce dossier et répondre à vos interrogations (la date sera diffusée ultérieurement). Un site dédié a été réalisé pour cette occasion : www.hydro-peclet.fr.

N'hésitez pas à faire part de vos observations
à Guillaume Mirabel : G.Mirabel@geg.fr
ou 06 68 28 88 13.

